

QUESTION 37

QU'EST-CE QUE LA JUSTIFICATION?

Réponse : la justification consiste en un acte de la libre grâce de Dieu par lequel il pardonne tous nos péchés (1) et nous accepte comme justes à ses yeux (2) uniquement à cause de la justice de Christ qui nous est imputée (3) et reçue par la foi seule (4).

1. ... et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ. C'est lui que Dieu a destiné à être, par son sang pour ceux qui croiraient, victime propitiatoire, afin de montrer sa justice, parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant, au temps de sa patience... (Romains 3.24-25).

De même David exprime le bonheur de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres :

*Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées,
Et dont les péchés sont couverts!*

Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché! (Romains 4.6-8).

2. Car Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, en n'imputant point aux hommes leurs offenses, et il a mis en nous la parole de la réconciliation /.../ Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu (2 Corinthiens 5.19, 21).
3. Si par l'offense d'un seul la mort a régné par lui seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice régneront-ils dans la vie par Jésus-Christ lui seul – ainsi donc, comme par une seule offense la condamnation a atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes. Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes (Romains 5.17-19).

4. *Néanmoins, sachant que ce n'est pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Jésus-Christ, nous aussi nous avons cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ et non par les œuvres de la loi, parce que personne ne sera justifié par les œuvres de la loi (Galates 2.16).*

... et d'être trouvé en lui, non avec ma justice, celle qui vient de la loi, mais avec celle qui s'obtient par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu par la foi (Philippiens 3.9).

La justification ne consiste pas en une transformation morale ou en une justice infuse dans le cœur de l'homme. Il s'agit d'un acte légal découlant de la libre grâce de Dieu par lequel celui-ci déclare les pécheurs repentants parfaitement justes à ses yeux par leur foi en Jésus-Christ et ce pour l'éternité.

Cette justification ne repose d'aucune manière sur nous, sur quelques mérites personnels ou sur une certaine obéissance à la loi de Dieu. Elle se fonde uniquement sur ce que le Sauveur a accompli en notre faveur par son obéissance active et passive, c'est-à-dire par le fait qu'il a fait l'expiation de nos fautes et accompli une vie parfaitement juste à notre place (Ro 3. 21-26; Ga 2.21; 3.1-2; 10-12; Ph 3.9).

Ainsi nos péchés ont été imputés au Fils de Dieu au Calvaire et sa justice sans faille a été portée à notre compte au moment où nous avons cru en celui-ci. Sans une telle foi en Jésus-Christ nul ne peut être sauvé (Ro 9.30-33; 10.1-4; Hé 11.6).

La doctrine de la justification est au cœur même de l'Évangile (Ro 1.16). Le rejet de celle-ci est le rejet de ce message (Ga 1.6-9).